

Avenant au CRBU Loir 2016-2019 en région Pays-de-la-Loire

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la Région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages publics ou associatifs qui s'engagent sur le territoire d'un SAGE approuvé dans des actions de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sur sollicitation de la Commission Locale de l'Eau, l'Etablissement public Loire a accepté par délibération n°16-36 de mai 2016, d'assurer l'animation et la coordination du CRBV Loir 2016-2019. Cette intervention implique pour l'Etablissement d'assurer l'élaboration du contrat, la mise en œuvre de certaines actions et son suivi.

A travers la signature du premier CRBV Loir en date du 12 octobre 2016, la Région Pays-de-la-Loire s'est engagée à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages locaux à hauteur de 729 647 €, soit 20,5 % du montant d'actions proposées estimé à 3,5 M€.

A ce stade, au terme des deux premières années de mise en œuvre, 19 actions sur 26 ont été engagées, pour un montant d'aide alloué de 337 641 €, soit un taux d'engagement de 46 %.

Conformément à l'article VII.1 du contrat, un avenant d'ajustement peut être signé lors de sa dernière année de mise en œuvre. Ainsi, il est proposé au travers du présent avenant d'inscrire les actions listées ci-dessous financées par une aide complémentaire régionale de 124 504 €.

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût	HT / TTC	Montant éligible	Taux	Aide régionale sollicitée
A 1.6	Commune de Pontvallain	Plan de gestion différencié (espaces publics et zones humides)	13 000 €	HT	13 000 €	80%	10 400.00 €
A 2.13	CC Loir Lucé Bercé (groupement de commande)	Etude diagnostic cours d'eau	100 000 €	TTC	100 000 €	30%	30 000.00 €
A 3.9	CC Sud Sarthe	Inventaire des zones humides	175 000 €	TTC	175 000 €	20%	35 000.00 €
A 3.10	CC Loir Lucé Bercé	Inventaire des zones humides	110 960 €	HT	22 192 €	20%	22 192.00 €
2.1 bis	Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines	Travaux sur la boire de Corzé (dépassement de l'enveloppe allouée initialement)	304 959 €	TTC	134 559 €	20%	26 911.75 €

Dans le même temps, une réduction de l'enveloppe initiale est proposée afin de prendre en compte les engagements réels liés aux actions engagées.

Le présent avenant conduit au final à une révision de l'aide régionale attribuée dans le cadre du CRBV du Loir, qui s'établit désormais à un montant de 624 625 €.

Il est proposé au Comité Syndical de donner un avis favorable sur la proposition d'ajustement du CRBV Loir pour la dernière année de mise en œuvre et d'autoriser le Président de l'Etablissement à signer le moment venu le programme d'actions révisé par voie d'avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.